

si divertissante par elle-même, font un spectacle fécond en réflexions pour les âmes sages & calmes. Le philosophe trépassé a tant plaisanté sur les reliques des Saints, sur les honneurs qu'on leur rend, sur la décence & le respect avec lesquels on les conserve, que les débris de son cadavre pros crit & abhorré, dont l'attouchement a fait anathématiser la terre qui l'a reçu, semblent avoir été condamnés à faire le sujet de la plus absurde & de la plus ridicule controverse qui fut jamais.

Dans les assemblées des gens de lettres, artistes & étrangers, qui se tiennent chez Mr. de la Blancherie, on admire un buste fort ressemblant de la Reine, lequel est modelé en carton par Mr. Cardeur. On lit au bas ce quatrain de Mr. Blain de Sainmore.

Dans ce buste fidele Antoinette respire.

Je ne suis pas surpris qu'avec de tels attraits,

Elle ait soumis à son empire

Et le Monarque & les sujets.

Par arrêt du parlement du 8 de ce mois, le nommé Hartrel de Landel de St. Quentin, se disant avocat reçu en la cour souveraine de Lorraine, a été condamné à faire amende honorable en la grand'chambre, l'audience tenant, la corde au col, portant un écriteau où étoient ces mots, *faussaire insigne*, à la marque sur les deux épaules & aux galeres à perpétuité. Pilliet, ci-devant huissier en la connétablie, a été condamné par le même arrêt au bannissement. Le Sr. Nesme,